

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3517

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et SYTRAL assisté de KEOLIS Lyon dans le cadre de la saison 2017-2018 du Théâtre des Célestins

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3517 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS ET SYTRAL ASSISTE DE KEOLIS LYON DANS LE CADRE DE LA SAISON 2017-2018 DU THEATRE DES CELESTINS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2017-2018.

Le **SYTRAL**, a pour activité principale le développement de l'offre de transport (déplacements, nouveaux équipements, « énergie propre », etc.) aux habitants du département du Rhône et mène une politique d'aménagement des transports urbains et interurbains reposant sur le maillage du territoire et la liaison entre les différents pôles d'activité.

La société **KEOLIS LYON** a pour activité principale l'exploitation du réseau de transports en commun lyonnais (TCL) et veille à la maintenance des matériels utilisés et des infrastructures.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, le **SYTRAL assisté de KEOLIS** a souhaité être le parrain de l'activité du Théâtre des Célestins à l'occasion de la saison artistique 2017-2018 afin de faire la promotion de son réseau en confiant sa réalisation à la société KEOLIS, selon le dispositif suivant :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties octroyées par la Ville de Lyon
SYTRAL assisté de KEOLIS	<p><u>Affichage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - I-TCL Agenda (2 dates par mois dans l'agenda « j'y vais avec TCL » du 01/09/2017 au 30/06/2018 / audience : 800 000 contacts / jour) – valorisation : 1 500 € HT. - I-TCL Bon Plan (6 semaines / audience : 800 000 contacts / jour) – valorisation : 12 000 € HT. - I-TCL Editorial Rubrique événement (du 11 au 17/12/2017 / audience : 800 000 contacts / jour) – valorisation : 3 500 € HT. - Affichettes A4 Réseau bus (1 145 exemplaires du 14/10 au 20/10/2017) – valorisation : 4 000 € HT. - Covering espaces ronds du 04 au 19/12/2017 dans la station métro Cordeliers – valorisation 5 200 € HT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Logo reproduit sur les supports de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ brochure de la saison 2017-2018 (33 000 exemplaires) – valorisation : 7 469 € HT. ▪ dossier de presse (250 exemplaires) de la saison 2017-2018 des Célestins, Théâtre de Lyon – valorisation 1 500 € HT. ▪ page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de SYTRAL) – valorisation 2 000 € HT. ▪ kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon – valorisation 2 258.10 € HT. ▪ supports de communication de la création <i>Rabbit Hole</i> et du spectacle <i>Arturo Brachetti</i> –

	<p><u>Web :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Page Bon Plan sur www.tcl.fr (du 01/09/2017 au 30/06/2018) – valorisation : 1 000 € HT. - Page partenaire sur www.tcl.fr (du 01/09/2017 au 30/06/2018). - Jeu concours sur www.tcl.fr (du 28/08 au 03/09/2017 / 39 000 visites/jours) – valorisation : 2 000 € HT. - Newsletter City Pass (5 septembre et 5 octobre 2017 / 13 500 abonnés) – valorisation : 3 000 € HT. <p><u>Valorisation totale: 32.200,00 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>valorisation 7 920.14 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ supports de communication du Festival Sens Interdits – valorisation : 3 000 € HT. <p>- 10 places offertes pour les utilisateurs du réseau TCL par représentation pour les spectacles suivants (1 place achetée = 1 place offerte en 1^{ère} série) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Rabbit Hole</i> le 28/09/2017 à 20h et le 07/10/2017 à 20h. ▪ <i>Arturo Brachetti</i> le 27/12/2017 à 16h et le 30/12/2017 à 20h. ▪ <i>George Dandin</i> le 17/03/2018 à 20h et le 22/03/2018 à 20h. <p>- 50 places offertes aux abonnés TCL pour le Festival Sens Interdits (1 place achetée = 1 place offerte en série unique plein tarif).</p> <p>Valorisation : 3 359.70 € HT.</p> <p>- 10 abonnements 4 spectacles en 1^{ère} série Grande Salle à gagner via tcl.fr</p> <p>- Places à gagner via le jeu dans le cadre du jeu Concours de Noël TCL SYTRAL : 50 places en série unique plein tarif pour <i>Ramona</i> et <i>Le Diamant du Maréchal de Fantie</i>.</p> <p>- Une soirée prestige (40 spectateurs maximum)</p> <p>- Une visite guidée pour le personnel de SYTRAL (un groupe de 30 personnes maximum)</p> <p>Valorisation : 4 693.06 € HT.</p> <p><u>Valorisation totale: 32.200,00 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>
--	---	---

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et le SYTRAL assisté de KEOLIS LYON, dans le cadre de la saison 2017-2018 des Célestins, théâtre de Lyon est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 32 200 € HT, seront prélevées sur les crédits du budget annexe 2018, nature 6228.

4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 32 200 € HT, seront imputées sur les crédits du budget annexe 2018, natures 7062 et 7088.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER